

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 21 MARS 2024**

Délibération n°

**2024026**

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 21

Vote : 21

Pour : 21 (dont 5 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024  
Reçu en préfecture le 26/03/2024  
Publié le  
ID : 064-216401000-20240321-2024026-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaél LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL (arrivée à 19h10).

Absents excusés : Mme Valérie RECart (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Absent(s) : Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°7.3 : Affectation des résultats  
de l'exercice 2023  
Budget général**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances

**Pour mémoire :**

Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	1 418 124.86
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (N-1)	136 620.02

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023 :**

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	<b>593 613.84</b>
Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	- 1 418 124.86
<b>Résultat final (D001)</b>	<b>- 824 511.02</b>

**Restes à réaliser au 31/12/2023 :**

Dépenses d'investissement	- 19 791.37
Recettes d'investissement	266 446.80
<b>TOTAL RAR</b>	<b>246 655.43</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023 :**

Rappel solde d'exécution cumulé	-	824 511.02
Rappel solde RAR	+	246 655.43
<b>Besoin de financement</b>	-	<b>577 855.59</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat exercice 2023		<b>869 413.21</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		136 620.02
<b>Total à affecter</b>		<b>1 006 033.23</b>

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget général,  
comme indiqué ci-dessous :

**Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement :**

<i>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » + « réserve »)</i>		<b>1 006 033.23</b>
<i>Affectation au R002</i>		<b>0.00</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté D001</b>		<b>824 511.02</b>

Fait à Bassussarry, le 21 mars 2024.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

